

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

Travaux rue Dominique le Garff

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2
Considérant, la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, pour des raisons de sécurité,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 07 avril 2026 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est alternée et le stationnement interdit au droit du chantier dans la rue Dominique le Garff afin d'effectuer des travaux Réseaux.

Article 2 :

L'entreprise SADER Réseaux est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 31 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

